

constaté la même chose dans votre Association?—R. C'est plutôt étrange, monsieur le président. Nous voulons tous peut-être prendre notre retraite à 60 ans, mais nous avons constaté que très souvent lorsque nos membres atteignent 65 ans, ils veulent rester dans le service jusqu'à 66 ans.

D. C'est ce que je dis.—R. Mais il y en a néanmoins un pourcentage,—je dirais 15 p. 100; je parle de façon générale,—qui quitteraient le service à 60 ans.

D. Alors vos arguments dans ce mémoire ne sont pas basés sur la volonté de ceux qui prendront un jour leur retraite? La plupart d'entre eux préféreront rester à leur poste.—R. Les opinions changent. Celui qui entre dans le service à 20, 30, ou 40 ans ronge son frein. Lorsqu'il atteint 65 ans il ne veut plus s'en aller.

D. Nul doute que ces cas se présentent souvent?—R. Oui. Nous avons un pourcentage assez élevé d'employés qui voudraient prendre leur retraite à 60 ans. Nous croyons que celui qui est demeuré dans notre service jusqu'à 60 ans ne veut pas le quitter à 65 ans. Si on lui accorde 65 ans, il ne voudra pas s'en aller à 67 ans. Mais nous croyons que la plupart d'entre eux quitteraient le service à 60 ans s'ils savaient...

D. La question à laquelle je pense est peut-être éloignée du sujet, mais je vous la poserai tout de même. Quelle est votre opinion sur ces hommes lorsqu'ils atteignent 65 ans; leur état de santé leur permet-il de bien remplir leurs fonctions?—R. Pour nos fonctions, en tenant compte des conditions de notre travail, il faut qu'un homme soit d'une résistance exceptionnelle pour être en santé. Notre travail exige que nous soyons continuellement debout à bord de grands trains allant parfois de 60 à 70 milles à l'heure sur certaines distances. Celui qui est debout dix ou douze heures dans sa journée et qui soulève de lourds fardeaux doit être en excellente santé.

D. Quel est le plus lourd fardeau qu'il lui faudrait soulever?—R. Peut-être 150 livres. Naturellement, il y a un règlement du ministère à l'effet qu'un sac de dépêches ne doit pas peser plus de 80 livres. Vous savez qu'on ne se conforme pas toujours aux règlements et qu'il est impossible de toujours s'y conformer.

*M. Hansell:*

D. Vous veniez de dire que les services rendus par les commis ambulants des postes lorsqu'ils vieillissent ne sont plus les mêmes vu leur santé. Leur fait-on subir un examen médical pendant leurs années de service?—R. Non. Je parle seulement au point de vue physique.

*M. Mutch:*

D. Bref, vous prétendez que malgré qu'ils ne veulent pas prendre leur retraite à 65 ans, ils devraient la prendre obligatoirement à 60 ans?—R. Nos membres veulent cette disposition dans la loi. Les commis ambulants américains l'ont obtenue.

*M. Pottier:*

D. Ils veulent que la retraite soit facultative?—R. Oui.

*M. Bradette:*

D. Je dirais que 99 p. 100 d'entre eux voudraient rester à leur poste après 65 ans s'ils étaient en assez bonne santé. Je le sais d'après mes relations avec les cheminots.

*Le président:*

D. A cause de ce que vous avez dit il y a un instant sur l'allure croissante des trains et l'obligation pour ces commis ambulants des postes de rester debout à bord de ces rapides, préconiserez-vous dans les intérêts du service, la retraite obligatoire à 60 ans?—R. Oui, sans aucune hésitation. Bien entendu, j'énonce

[M. Gerald Dennehy.]